

DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE ROANNE  
CANTON DE RENAISON  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 22 mars 2024 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis à la salle des fêtes de Saint romain d'Urfé, le 28 mars 2024 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents : ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, LOIZZO Laurent, CLEMENCON Thierry, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, PONCET Pascal, ROYER Jean-Paul, MOISSONNIER Clément, CROZET Guy, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents ayant donné procuration : BARLERIN Emmanuelle, COMPAGNAT Michel, SIETTEL Thomas, GOUTORBE Stéphane, CHABRIER Alexandre.**

**Absents excusés : MEUNIER Ingrid, BATTANDIER Maud, BRUEL Laurent, ESPINASSE Patrice, PEREZ Gérard, VIETTI Dominique,**

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Séverine PRAS est désignée pour remplir cette fonction.

### **Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 :**

M. le Président présente à l'assemblée les projets du budget général et des six budgets annexes qui composent le Budget Primitif de la Communauté de communes du Pays d'Urfé,

Il fait lecture des différents articles pour chacun des budgets.

Il apporte des précisions sur les projets prévus en 2024.

Il propose de voter les crédits au niveau de l'opération en section d'investissement pour l'ensemble des budgets.

Pour les budgets soumis à la nomenclature M57, il est proposé de recourir au principe de fongibilité des crédits, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans une limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

Pour les budgets soumis à la nomenclature M40 et M49, il est proposé que le vote intervienne au niveau du chapitre.

M. le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer sur ce projet de budget primitif qui s'équilibre globalement :

- à hauteur de 5 526 528.87€ en section de fonctionnement ;
- à hauteur de 4 673 550.98€ en section d'investissement.

Suite à l'exposé du Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le Conseil Communautaire,

Par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**Article premier : VALIDE** les modalités évoquées ci-dessus ;

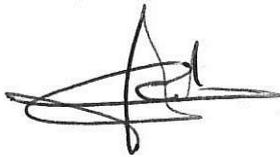
**Article 2 : APPROUVE** le Budget Primitif de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé pour l'exercice 2024 selon les modalités suivantes :

Intitulés	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Budget Général	2 759 372,83 €	3 205 447,00 €	<b>5 964 819,83 €</b>
Budget Ateliers partagés	235 809,00 €	86 038,97 €	<b>321 847,97 €</b>
Budget ZA	1 102 657,43 €	958 188,28 €	<b>2 060 845,71 €</b>
Budget MSP	460 630,82 €	222 244,62 €	<b>682 875,44 €</b>
Budget Ordures Ménagères	790 898,62 €	171 199,72 €	<b>962 098,34 €</b>
Budget Service Unifié	135 255,52 €	4 357,93 €	<b>139 613,45 €</b>
Budget SPANC	41 904,65 €	26 074,46 €	<b>67 979,11 €</b>
<b>Total</b>	<b>5 526 528,87 €</b>	<b>4 673 550,98 €</b>	<b>10 200 079,85 €</b>

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 28 mars 2024

Le Président,  
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS D'URFÉ  
" Maison du pays d'Urfé "  
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture le ...  
et de la publication le ...  
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président  
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,  
Séverine PRAS



Mis en ligne sur [www.ccpu.fr](http://www.ccpu.fr) le 2 avril 2024